

RÈGLEMENT NUMÉRO 748-2006

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de changer le nom d'une portion de la rue des Écoles en raison d'une modification au tracé des rues projetées dans ce secteur du territoire de la municipalité;

ATTENDU la recommandation du Comité de toponymie relative au nom à attribuer à la portion de ladite rue des Écoles située à l'ouest de la rue des Collèges, tel que montré au plan joint au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à cet effet par le conseiller Bertrand Lambert lors de la séance générale tenue le 5 juin 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

- 1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2.- Le nom de la rue ci-après indiqué est remplacé par le nom proposé suivant :

<u>Ancien Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Nom proposé</u>
rue des Écoles	partie du lot n° 3 617 417 du cadastre du Québec	rue des Couvents

tel que montré au plan authentifié par le greffier, en date du 5 juin 2006, et joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

- 3.- Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

VICTORIAVILLE, ce 3 juillet 2006.

ROGER RICHARD
Maire

JEAN POIRIER
Greffier